

OMPI



A/47/3 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 septembre 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-septième série de réunions
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2009

PROGRAMME ET BUDGET PROPOSE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

ADDITIF

établi par le Secrétariat

1. Ce document présente les modifications que les États membres ont suggéré d'apporter aux énoncés des programmes 5, 8, 9, 14, 16, 17, 18, 20, 27 et 30 qui figuraient initialement dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 soumis au Comité du programme et budget à sa quatorzième session. Les modifications sont indiquées en italiques et soulignées.
2. Le présent document contient aussi les tableaux suivants :
 - un tableau actualisé résumant les modifications apportées aux ressources financières, par programme (précédemment reproduit en annexe à la note d'accompagnement du programme et budget proposé).
 - une annexe I révisée (Budget proposé pour 2010-2011, par programme) qui incorpore les modifications énumérées dans la décision prise par le Comité du programme et budget à l'égard du programme et budget proposé pour 2010-2011, à savoir : i) une augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel de 100 000 francs suisses pour le programme 8; de 220 000 francs suisses pour le programme 9; et de 230 000 francs suisses pour le programme 30, assortie

d'une diminution correspondante des ressources non affectées, pour un montant total de 550 000 francs suisses; et ii) une dotation provisoire de 2,3 millions de francs suisses pour financer les coûts de démarrage et la mise en œuvre immédiate des projets et du mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement, sous réserve de l'approbation du CDIP et de l'Assemblée générale. Les propositions entérinées par le CDIP seront soumises au Comité du programme et budget à sa prochaine session pour approbation budgétaire finale.

Résumé des modifications apportées aux ressources financières – par programme

Budget révisé 2008-2009 (restructuré) et modifications apportées au budget proposé pour 2010-2011, par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme	Budget révisé 2008-2009			Budget proposé pour 2010-2011				
	Budget révisé 2008-2009	Modifications	Budget révisé 2008-2009 (restructuré)	Budget proposé pour 2010-2011, juillet	Modifications suite à la session de juillet du PBC	Budget proposé pour 2010-2011, session de septembre du PBC	Modifications apportées suite à la session du PBC	Budget proposé pour 2010-2011, Assemblées de septembre
1 Brevets ¹	7 140	(3 948)	3 192	6 857	(3 248)	3 610	-	3 610
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	3 803	-	3 803	3 627	-	3 627	-	3 627
3 Droit d'auteur et droits connexes	13 450	-	13 450	12 813	-	12 813	-	12 813
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 118	-	7 118	7 159	-	7 159	-	7 159
5 Système du PCT	181 402	-	181 402	183 748	-	183 748	-	183 748
6 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	61 180	-	61 180	58 874	(396)	58 477	-	58 477
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	8 934	-	8 934	10 190	-	10 190	-	10 190
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	5 414	-	5 414	5 237	-	5 237	100	5 337
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	48 060	(3 567)	44 493	46 456	(4 499)	41 958	220	42 178
30 Petites et moyennes entreprises ²		3 567	3 567		4 499	4 499	230	4 729
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	5 604	-	5 604	6 111	-	6 111	-	6 111
11 Académie de l'OMPI	8 859	-	8 859	9 797	396	10 193	-	10 193
12 Classifications internationales et normes de propriété industrielle de l'OMPI ³	924	8 071	8 995	8 520	-	8 520	-	8 520
13 Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI	8 071	(8 071)	-	-	-	-	-	-
14 Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle ⁴	6 878	-	6 878	7 930	-	7 930	-	7 930
15 Modernisation des offices de propriété intellectuelle	5 435	-	5 435	4 898	-	4 898	-	4 898
16 Études, statistiques et analyse économiques	1 586	-	1 586	2 918	-	2 918	-	2 918
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 922	-	2 922	2 608	-	2 608	-	2 608
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux ⁵	1 455	3 948	5 403	2 106	3 248	5 354	-	5 354
19 Communications	13 179	-	13 179	15 455	-	15 455	-	15 455
20 Bureaux extérieurs et relations extérieures	9 644	-	9 644	11 309	-	11 309	-	11 309
21 Direction générale	13 520	-	13 520	14 529	-	14 529	-	14 529
22 Gestion des finances, du budget et du programme	17 292	-	17 292	16 305	-	16 305	-	16 305
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	18 797	-	18 797	19 205	-	19 205	-	19 205
24 Services d'appui administratif	57 995	-	57 995	53 303	-	53 303	-	53 303
25 Techniques de l'information et de la communication	46 583	-	46 583	42 597	-	42 597	-	42 597
26 Audit et supervision internes	3 257	-	3 257	3 565	-	3 565	-	3 565
27 Services de conférence et services linguistiques	40 681	-	40 681	37 652	-	37 652	-	37 652
28 Sécurité	9 972	-	9 972	9 762	-	9 762	-	9 762
29 Nouvelle construction	4 930	-	4 930	8 109	-	8 109	-	8 109
<i>Total partiel</i>	614 086	-	614 086	611 641	0	611 641	550	612 191
<i>Dépenses engagées en 2008 pour des activités abandonnées en 2009</i>	7 130	-	7 130	-	-	-	-	-
Total	621 216	-	621 216	611 641	0	611 641	550	612 191
Dotation du Plan d'action pour le développement ⁶	-	-	-	2 240	-	2 240	2 300	4 540
Non affecté ⁷	7 184	-	7 184	4 756	-	4 756	(2 850)	1 906
TOTAL GÉNÉRAL	628 400	-	628 400	618 637	0	618 637	-	618 637

¹ Ce programme ne comprend désormais que les brevets.

² Ce programme est nouveau.

³ Ce programme englobe les activités inscrites au précédent programme 13 (Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI). Le budget révisé 2008-2009 concernant le programme 12 a été restructuré de manière à incorporer le budget concernant le programme 13.

⁴ Ce programme était précédemment dénommé "PATENTSCOPE® et services connexes en matière de brevets".

⁵ Ce programme englobe les activités liées à l'innovation et au transfert de technologie inscrites au précédent programme 1.

⁶ Cette dotation comprend un montant de 2,24 millions de francs suisses pour les activités globalement agréées par le CDIP à sa session d'avril 2009 aux fins de la mise en œuvre de trois projets thématiques faisant suite aux recommandations nos 7, 16, 19, 20, 23, 24, 27 et 32 du Plan d'action pour le développement et 2,3 millions de francs suisses pour financer les coûts de démarrage et la mise en œuvre immédiate.

⁷ Les montants non affectés correspondent pour l'essentiel aux dépenses de personnel afférentes à des postes en attente d'attribution à un programme (postes alloués par suite d'une régularisation).

ANNEXE I ACTUALISÉE

Budget proposé pour 2010-2011, par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme	Budget révisé 2008-2009 (restructuré)			Budget proposé pour 2010-2011			Différence			
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	%
1 Brevets ¹	2 042	1 151	3 192	2 563	1 047	3 610	521	(104)	418	13,1%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	1 989	1 814	3 803	1 976	1 651	3 627	(13)	(163)	(176)	-4,6%
3 Droit d'auteur et droits connexes	10 176	3 275	13 450	9 733	3 080	12 813	(443)	(195)	(637)	-4,7%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	3 999	3 120	7 118	4 320	2 839	7 159	321	(281)	41	0,6%
5 Système du PCT	125 046	56 356	181 402	128 173	55 575	183 748	3 126	(781)	2 346	1,3%
6 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	46 394	14 786	61 180	45 921	12 556	58 477	(473)	(2 230)	(2 703)	-4,4%
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	7 632	1 302	8 934	9 270	920	10 190	1 638	(382)	1 256	14,1%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	3 102	2 312	5 414	2 783	2 554	5 337	(319)	242	(77)	-1,4%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	26 195	18 298	44 493	24 481	17 697	42 178	(1 714)	(601)	(2 315)	-5,2%
30 Petites et moyennes entreprises ²	2 659	908	3 567	3 499	1 230	4 729	840	322	1 162	32,6%
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	3 381	2 224	5 604	3 907	2 204	6 111	526	(20)	507	9,0%
11 Académie de l'OMPI	3 247	5 612	8 859	5 086	5 107	10 193	1 839	(505)	1 334	15,1%
12 Classifications internationales et normes de propriété industrielle de l'OMPI ³	7 019	1 976	8 995	6 733	1 787	8 520	(285)	(189)	(474)	-5,3%
13 Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle ⁴	4 511	2 367	6 878	6 060	1 870	7 930	1 549	(497)	1 052	15,3%
15 Modernisation des offices de propriété intellectuelle	3 324	2 110	5 435	2 452	2 446	4 898	(872)	336	(536)	-9,9%
16 Études, statistiques et analyse économiques	1 285	301	1 586	2 368	550	2 918	1 083	249	1 332	84,0%
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 016	906	2 922	1 808	800	2 608	(208)	(106)	(313)	-10,7%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux ⁵	4 150	1 254	5 403	4 144	1 210	5 354	(6)	(44)	(49)	-0,9%
19 Communications	11 335	1 845	13 179	13 271	2 184	15 455	1 936	340	2 276	17,3%
20 Bureaux extérieurs et relations extérieures	7 238	2 406	9 644	8 994	2 315	11 309	1 756	(91)	1 665	17,3%
21 Direction générale	11 209	2 312	13 520	12 262	2 267	14 529	1 054	(45)	1 009	7,5%
22 Gestion des finances, du budget et du programme	15 657	1 635	17 292	15 017	1 288	16 305	(640)	(347)	(987)	-5,7%
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	15 291	3 506	18 797	15 540	3 665	19 205	249	159	408	2,2%
24 Services d'appui administratif	19 431	38 564	57 995	18 533	34 770	53 303	(898)	(3 794)	(4 692)	-8,1%
25 Techniques de l'information et de la communication	21 266	25 317	46 583	19 730	22 867	42 597	(1 536)	(2 450)	(3 986)	-8,6%
26 Audit et supervision internes	2 539	718	3 257	2 912	653	3 565	373	(65)	308	9,5%
27 Services de conférence et services linguistiques	30 847	9 834	40 681	29 799	7 853	37 652	(1 048)	(1 981)	(3 029)	-7,4%
28 Sécurité	2 676	7 296	9 972	2 380	7 382	9 762	(296)	86	(210)	-2,1%
29 Nouvelle construction	382	4 548	4 930	269	7 840	8 109	(113)	3 292	3 179	64,5%
Dépenses engagées en 2008 pour des activités abandonnées en 2009	4 622	2 509	7 130	-	-	-	(4 622)	(2 509)	(7 130)	-100,0%
Total	400 658	220 558	621 216	403 984	208 207	612 191	3 326	(12 351)	(9 025)	-1,5%
Dotation du Plan d'action pour le développement ⁶	-	-	-	-	4 540	4 540	-	4 540	4 540	na
Non affecté ⁷	4 878	2 306	7 184	1 391	515	1 906	(3 487)	(1 791)	(5 278)	-73,5%
TOTAL GÉNÉRAL	405 536	222 864	628 400	405 375	213 262	618 637	(161)	(9 602)	(9 763)	-1,6%

¹ Ce programme ne comprend désormais que les brevets.

² Ce programme est nouveau.

³ Ce programme englobe les activités inscrites au précédent programme 13 (Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI). Le budget révisé 2008-2009 concernant le programme 12 a été restructuré de manière à incorporer le budget concernant le programme 13.

⁴ Ce programme était précédemment dénommé "PATENTSCOPE® et services connexes en matière de brevets".

⁵ Ce programme englobe les activités liées à l'innovation et au transfert de technologie inscrites au précédent programme 1.

⁶ Cette dotation comprend un montant de 2,24 millions de francs suisses pour les activités globalement agréées par le CDIP à sa session d'avril 2009 aux fins de la mise en oeuvre de trois projets thématiques faisant suite aux recommandations n° 7, 16, 19, 20, 23, 27 et 32 du Plan d'action pour le développement, et 2,3 millions de francs suisses pour les dépenses de lancement et la mise en oeuvre immédiate.

⁷ Les montants non affectés correspondent pour l'essentiel aux dépenses de personnel afférentes à des postes en attente d'attribution à un programme (postes alloués par suite d'une régularisation).

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EXPOSÉS DE PROGRAMME

PROGRAMME 5 : Système du PCT

ENJEUX ET STRATÉGIES, remplacer le premier paragraphe par le texte suivant :

En vertu de l'objectif stratégique II de l'OMPI ("Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre"), l'objectif de l'OMPI est de maintenir et renforcer le PCT en tant que noyau central et instrument de partage du travail du système international des brevets, et comme voie privilégiée pour l'obtention d'une protection par brevet à l'échelon international. À cette fin, les principaux axes du programme 5 au cours de l'exercice biennal 2010-2011 seront, en particulier, les suivants : i) préparer et soumettre aux États membres des études et des options quant à la manière dont on pourrait améliorer le système dans son ensemble, y compris la qualité des rapports de recherche internationale et des rapports préliminaires sur la brevetabilité, de façon à ce qu'il produise des résultats (en particulier des rapports de recherche internationale et des rapports d'examen préliminaire international) qui répondent aux besoins des déposants, des offices désignés de tous types (grands et petits, pratiquant l'examen ou non) et du public et aident les offices à régler rapidement la question des droits durant la phase nationale; ii) gérer les incidences que la crise économique pourrait avoir sur les taux de dépôt et les charges de travail; iii) répondre à l'évolution de la répartition géographique et de la nature de la demande en faveur du système du PCT en saisissant l'occasion pendant l'exercice biennal 2010-2011 de faire une plus large place au personnel connaissant des langues asiatiques; iv) renforcer encore l'utilisation des techniques modernes de l'information, en particulier pour la gestion des publications (avec la mise à disposition sur PATENTSCOPE® des demandes publiées au format XML), la gestion de la traduction et l'offre de certains services en ligne aux déposants; et v) examiner, *en réalisant une étude préliminaire*, s'il serait souhaitable d'externaliser certaines fonctions et étages de la Division des opérations du PCT, *y compris certains processus de l'examen de forme*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE III

Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

En tant que membre de la famille des Nations Unies, l'OMPI s'engage à faire en sorte que tous les pays soient en mesure de tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de leur développement économique, culturel et social. L'objectif stratégique III est l'expression à la fois forte et succincte de cet engagement. *De même, les préoccupations et les priorités du développement devraient être intégrées à la politique de propriété intellectuelle au niveau national et au niveau international.* Le Plan d'action pour le développement dynamise cet objectif et l'utilisation de la propriété intellectuelle afin de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Conformément aux principes du Plan d'action pour le développement, les activités liées au développement sont intégrées à tous les secteurs fonctionnels de l'OMPI. Par conséquent, cet objectif stratégique ne s'applique pas seulement de façon verticale aux programmes axés sur le développement qui relèvent de cet objectif mais également, fait tout aussi important, de façon horizontale à tous les programmes du cadre stratégique révisé comme le montre l'exposé de chacun de ces derniers.

PROGRAMME 8 : Coordination du Plan d'action pour le développement

RÉSULTATS ESCOMPTÉS, remplacer le texte de la première case par le libellé suivant :

Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation, y compris dans son activité normative

INDICATEURS D'EXÉCUTION ET BUTS À ATTEINDRE, remplacer le texte de la deuxième case par le libellé suivant :

Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui sont mises en œuvre avec succès par des projets et des activités.

NIVEAUX DE RÉFÉRENCE, remplacer le texte de la deuxième case par le libellé suivant :

Nombre de recommandations qui sont mises en œuvre avec succès avant la fin de 2009.

LIENS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES, ajouter programme 5 (système du PCT), programme 6 (systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne), programme 12 (classifications internationales et normes de propriété industrielle de l'OMPI), programme 14 (services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle), programme 20 (bureaux extérieurs et relations extérieures).

PROGRAMME 9 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés

ENJEUX ET STRATÉGIES, remplacer le premier point par le texte suivant :

- d'apporter un appui aux pays en développement et aux PMA pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation qui tiennent compte de leurs priorités nationales de développement.

remplacer le dernier point par le texte suivant :

- de collaborer avec le programme 4 pour soutenir les pays dans leurs efforts pour renforcer leur capacité à protéger les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques et à en tirer des bénéfices économiques, notamment par l'élaboration de politiques et de textes législatifs et au moyen de programmes de formation pratique.

Afrique, remplacer le deuxième point par le texte suivant :

- mettre en place des mécanismes visant à harmoniser davantage les systèmes de propriété intellectuelle grâce à des regroupements économiques régionaux conformes aux mécanismes d'intégration déjà en place, en étroite collaboration avec les groupements régionaux africains et les partenaires pertinents en matière de propriété intellectuelle, notamment l'OAPI et l'ARIPO; il sera porté attention aux besoins d'autres groupes spécifiques tels que les pays lusophones d'Afrique.

Asie et Pacifique, remplacer le troisième paragraphe par le texte suivant :

La capacité et les connaissances des pays de la région en matière de propriété intellectuelle seront renforcées par des forums/consultations organisés à l'intention des responsables de la politique et des hauts fonctionnaires qui leur permettront d'élaborer des politiques de propriété intellectuelle et de prendre des décisions en connaissance de cause, de dispenser des programmes de formation à la propriété intellectuelle qui renforcent les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle, en aidant à organiser des activités visant à sensibiliser le public à cette question, en fournissant des conseils et des informations sur les mesures à prendre en matière de propriété intellectuelle de manière à commercialiser efficacement les actifs et les produits de la propriété intellectuelle et en organisant des activités/recontres pour apporter des conseils et confronter des informations sur les bonnes pratiques en ce qui concerne l'utilisation du droit d'auteur et des droits connexes dans un certain nombre de secteurs d'activités. Un soutien complémentaire sera assuré par des mécanismes de consultation qui permettront de promouvoir la coopération sous-régionale.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION ET BUTS À ATTEINDRE	NIVEAUX DE RÉFÉRENCE
Politiques/stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et plans d'action nationaux conformes aux objectifs et priorités de développement national	Neuf nouveaux pays ont élaboré et/ou adopté des politiques/stratégies/plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	Cinq pays
Législation nationale en matière de propriété intellectuelle conforme aux objectifs de développement national ainsi qu'aux traités et accords internationaux en matière de propriété intellectuelle lorsqu'il y a lieu tout en tenant compte des flexibilités à la disposition des pouvoirs publics	Projets de loi et/ou commentaires aux projets de loi préparés et soumis à cinq pays sur leur demande	Projets de loi et/ou commentaires sur les projets de loi préparés et soumis à sept pays et à un groupe sous-régional
Renforcement des capacités et connaissances des responsables de l'élaboration de politiques, des fonctionnaires, des spécialistes et des praticiens de la propriété intellectuelle, des propriétaires et de la communauté des utilisateurs de la propriété intellectuelle concernant la bonne utilisation de cette dernière en faveur du développement	Nombre de personnes formées/participants par an <u>Nombre de produits d'initiation ou de sensibilisation à la propriété intellectuelle spécifiquement conçus pour un pays ou une région</u>	<u>4300 personnes ont pu améliorer leurs connaissances et compétences en matière de propriété intellectuelle durant l'exercice biennal 2008-2009</u> <u>10 produits d'initiation ou de sensibilisation à la propriété intellectuelle</u>

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION ET BUTS À ATTEINDRE	NIVEAUX DE RÉFÉRENCE
<p><u>Des institutions de propriété intellectuelle modernisées qui assurent des services efficaces de manière commode pour les utilisateurs et facilitent l'accès au système de la propriété intellectuelle et sa bonne utilisation</u></p>	<p><u>Nombre d'administrations de la propriété intellectuelle ayant un système bureautique modernisé ou automatisé et des procédures de travail rationalisées</u></p> <p><u>Nombre d'institutions créées ou renforcées qui facilitent le transfert de technologie et l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle et assurent des services à valeur ajoutée</u></p> <p><u>Nombre d'organisations de gestion collective renforcées ou créées</u></p>	<p><u>13 pays aidés pour la modernisation des fonctions de leur office de propriété intellectuelle</u></p> <p><u>Deux centres d'information en matière de brevets créés</u></p> <p><u>Six pays aidés pour la création ou le renforcement d'une organisation de gestion collective</u></p>
<p>Nouveaux programmes ou programmes renforcés de coopération sous-régionale en matière de propriété intellectuelle</p>	<p>Deux nouvelles initiatives sous-régionales de coopération sous forme de projets ou de programmes conjoints</p> <p><u>Nombre de mécanismes de consultation mis en place pour promouvoir ou renforcer la coopération sous-régionale</u></p>	<p>Deux programmes de coopération sous-régionale lancés</p> <p><u>Six mécanismes de consultation mis en place</u></p>

PROGRAMME 14 : Services mondiaux en matière de propriété intellectuelle

ENJEUX ET STRATÉGIES, remplacer le deuxième paragraphe par le texte suivant :

Les prestations seront étendues à la mise à disposition d'une grande diversité de services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle de plusieurs façons. Premièrement, l'OMPI fournira un supplément d'assistance aux offices de propriété intellectuelle aux fins de la numérisation de leurs collections nationales de brevets et la conversion des données en découlant dans des formats normalisés, convenant aux systèmes de recherche en ligne et à l'échange avec d'autres offices. Deuxièmement, l'OMPI organisera des réunions consacrées à l'échange de données sur les pratiques recommandées en ce qui concerne les politiques relatives à la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle en vue du renforcement de la coopération internationale. Ces travaux n'auront aucune incidence sur les différents systèmes de brevet des États membres. L'organisation, chaque année, d'un colloque mondial des administrations chargées de la propriété intellectuelle facilitera également, à l'échelon international, la coopération et les débats relatifs aux enjeux et aux possibilités sur le plan de la coordination et de la mise en place d'une infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle, s'agissant en particulier de l'utilisation de l'information dans ce domaine pour tirer parti du savoir mondial de l'humanité. ~~Le Comité sur l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle qu'il est proposé de créer (voir le document WO/GA/38/10) permettra également de renforcer la coopération internationale aux fins du développement des infrastructures mondiales de propriété intellectuelle.~~ Outre l'infrastructure en matière de propriété industrielle, les participants du colloque étudieront les possibilités de coordination de l'infrastructure dans le domaine du droit d'auteur, telle que les registres électroniques volontaires.

PROGRAMME 16 : Études, statistiques et analyse économiques

ENJEUX ET STRATÉGIES,

effacer le sous-titre "*Incidences économiques des industries de la création*"

remplacer le paragraphe 4 par le texte suivant :

Selon la demande, des études seront commandées ou effectuées à l'échelon interne sur des problèmes d'actualité liés aux aspects économiques de la propriété intellectuelle. Ces études viseront principalement à évaluer l'incidence des systèmes de brevet, ainsi que d'autres formes de propriété intellectuelle (marques et droit d'auteur, par exemple), sur le développement, tout en tenant compte des différents niveaux de développement des pays concernés.

PROGRAMME 17 : Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle

OBJECTIF DU PROGRAMME

Débats politiques éclairés et reposant sur des bases empiriques solides au niveau international pour contribuer à la création d'un environnement propre à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle d'une façon durable et renforcement de la capacité des États membres en matière d'application efficace des droits de propriété intellectuelle aux fins du développement social et économique et de la protection des consommateurs.

ENJEUX ET STRATÉGIES, remplacer le premier paragraphe par le texte suivant :

De nombreux gouvernements ont exprimé leur préoccupation quant aux répercussions sur la santé, la sécurité, l'innovation et le développement économique de l'intensification de la contrefaçon et du piratage et de l'augmentation des ventes de produits contrefaits sur l'Internet. Les initiatives multilatérales et bilatérales prises au niveau mondial pour régler cette question ont amené l'OMPI à être plus active dans l'examen de ces sujets de préoccupation et à leur trouver une solution dans l'optique du nouvel objectif stratégique de renforcement de la coopération internationale et de création d'un environnement propre à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Dans le cadre du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), une concertation constructive et équilibrée sur les actions à mener, conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, permettra d'orienter l'action de l'OMPI en faveur de la promotion du respect de la propriété intellectuelle dans le cadre des intérêts plus vastes de la société et des préoccupations liées au développement. Le comité cherchera aussi à déterminer les raisons pour lesquelles ces tendances sont en plein essor. Des études bien documentées et objectives et des analyses fondées sur des données empiriques et une méthode efficace permettront de recenser les éléments qui portent atteinte au respect des droits de propriété intellectuelle et d'encourager, d'une manière constructive et opportune, une concertation sur les actions à mener.

remplacer le troisième paragraphe par le texte suivant :

La nécessité d'incorporer les questions de propriété intellectuelle dans les activités des organisations partenaires relatives au respect du droit est une stratégie adoptée dans le cadre du programme visant à appuyer la mise en œuvre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement et à faire en sorte que ces activités soient axées sur le développement, créent un environnement favorable au respect des droits de propriété intellectuelle et favorisent la croissance socioéconomique. À cet égard, l'OMPI continuera à participer, sur invitation, aux débats de fond qui ont été engagés au niveau international aussi bien par des organisations intergouvernementales que par des organisations non gouvernementales. En outre, en 2011, l'OMPI accueillera le Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol

et le secteur privé. Il s'agira du sixième congrès mondial (le dernier congrès organisé par l'OMPI s'étant tenu en 2007). En participant à l'organisation de cette manifestation, l'OMPI témoignera du point de vue en matière de développement émanant des consultations tenues avec ses États membres, qui seront tenus informés de la préparation de ce congrès. Ce sera l'occasion non seulement de réfléchir sur les obstacles au renforcement du respect de la propriété intellectuelle mais aussi d'examiner les moyens qui existent pour lever ces obstacles dans le cadre de la coopération internationale.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS, remplacer le contenu de la troisième et de la quatrième case du tableau par le texte suivant :

Coopération internationale et incorporation de questions de propriété intellectuelle dans les activités relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle des organisations partenaires

Coopération internationale, dans le cadre du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, avec l'OMD, Interpol et le secteur privé, et, sur invitation, avec la société civile et d'autres organisations intéressées

INDICATEURS D'EXÉCUTION ET BUTS À ATTEINDRE, remplacer le contenu de la troisième et de la quatrième case du tableau par le texte suivant :

Nombre d'activités en rapport avec des questions de promotion du respect de la propriété intellectuelle d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ayant des objectifs communs, organisées par des organisations partenaires de premier plan et par le secteur privé

Accueil par l'OMPI, en coopération avec l'OMD, Interpol et le secteur privé, du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage en 2010 et établissement de partenariats aux fins de l'organisation de ce congrès en 2011, invitation de la société civile et d'autres organisations intéressées

PROGRAMME 18 : Propriété intellectuelle et défis mondiaux

ENJEUX ET STRATÉGIES, remplacer ce paragraphe par le texte suivant :

Le programme porte sur deux domaines connexes, à savoir i) la propriété intellectuelle et les défis mondiaux et ii) la promotion de l'innovation et le transfert de technologie, eu égard en particulier aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition.

- **Propriété intellectuelle et défis mondiaux**

Les délibérations engagées dans les instances internationales traitent aujourd'hui de questions de propriété intellectuelle à un niveau d'analyse politique et juridique de plus en plus complexe, suscitant une demande d'informations plus nuancées, plus globales et aux fondations plus empiriques comme base de réflexion dans des domaines aussi divers que la recherche sur les maladies négligées ou l'atténuation des changements climatiques. Les débats correspondants mettent en évidence un intérêt commun à assurer le bon fonctionnement du système de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de la politique des pouvoirs publics et à constituer un réservoir plus riche d'informations sur les politiques et la législation pour aider à une formulation avisée des politiques. Afin d'approfondir ce potentiel inexploité, l'OMPI doit jouer un rôle actif en tant que partenaire du dialogue, comme source d'analyses techniques rigoureuses et instance d'examen des questions de politique générale à part entière. Ce rôle remarquable et d'actualité devient d'autant plus stimulant à une époque où le droit de la propriété intellectuelle ainsi que son administration et son application font l'objet d'un examen plus attentif de la part des pouvoirs publics et de débats de plus en plus approfondis dans de nombreuses instances au sujet de la façon d'adapter les mécanismes de propriété intellectuelle à l'évolution des besoins et de promouvoir dans la pratique un équilibre

équitable entre l'intérêt public et l'intérêt privé ainsi que la législation relative à la propriété intellectuelle et d'autres branches du droit international public, dans des domaines tels que les droits de l'homme, la protection de l'environnement, les ressources génétiques et la santé.

La santé publique demeurera une question centrale, alors que les responsables de l'élaboration des politiques s'efforcent de concevoir des cadres équitables et efficaces afin de favoriser l'innovation et l'accès à des médicaments nouveaux et améliorés et de mettre en place des mécanismes appropriés pour faire face aux pandémies. Le problème du changement climatique suscite un très vif intérêt collectif en faveur d'une accélération de l'innovation et de la diffusion des techniques en vue de l'élaboration d'une multitude de techniques adaptatives et perturbatrices nécessaires pour stopper la croissance des émissions de gaz à effet de serre et lutter contre les conséquences inévitables du changement climatique. Un formidable défi mondial est constitué par la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et une amélioration durable de la productivité agricole alors que les agriculteurs du monde entier font face à des variations climatiques, une aggravation de la désertification, la volatilité des marchés des produits de base et la pression démographique et à la perte de terres arables. Ce programme portera également sur le problème de l'accès aux savoirs et les questions juridiques et techniques découlant du rôle potentiel des nouvelles techniques numériques face à ce problème, ainsi que sur l'ensemble des questions analogues relatives à la fracture numérique et à l'accès aux savoirs numérisés, qui concernent notamment les handicapés.

En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies dotée d'une compétence spécifique et disposant d'un mandat renforcé pour traiter des questions relatives au développement, l'OMPI est appelée à jouer un rôle moteur au niveau du dialogue politique international engagé au carrefour de la propriété intellectuelle et des questions relatives aux politiques publiques à l'échelle mondiale et à collaborer activement avec tout un éventail de partenaires internationaux différents, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies, en vue de contribuer à la recherche conjointe de solutions aux défis majeurs auxquels est confrontée l'humanité, y compris ceux posés par le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé publique et la protection de la biodiversité et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il incombe en particulier à l'Organisation de veiller à ce que ses États membres – en particulier les pays en développement – disposent des outils conceptuels et de l'information dont ils ont besoin pour faire en sorte que leurs lois, leurs politiques et leurs pratiques en matière de propriété intellectuelle ne soient pas en conflit avec des objectifs des politiques publiques plus larges, mais contribuent au contraire activement et efficacement à la réalisation de ces objectifs.

- **Promotion de l'innovation et transfert de technologie**

L'histoire montre que l'humanité a souvent eu recours à des mesures techniques pour faire face aux menaces et défis auxquels est confrontée la société. Les politiques et structures visant à stimuler l'innovation technologique et, tout aussi important, faciliter le transfert de technologie à ceux qui en ont besoin, présentent donc un intérêt direct dans la recherche de moyens permettant à la communauté mondiale de trouver une solution à ces problèmes. Un système de propriété intellectuelle bien conçu et efficace, associé à certains facteurs et à certaines conditions préalables nécessaires, tels que la capacité locale d'absorption d'une technologie, les incitations financières et les infrastructures existantes, parmi d'autres, constitue un instrument stratégique à la disposition des États membres soucieux de promouvoir l'innovation et le transfert de technologie dans leur pays.

Conscients du rôle que peuvent jouer des infrastructures efficaces d'appui à l'innovation et des compétences spécialisées en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de concession de licences de technologie dans la stimulation de l'absorption, de la création et de la diffusion des nouvelles technologies, un certain nombre d'États se sont déjà orientés vers l'élaboration et l'adoption de stratégies nationales plaçant les considérations relatives à la création, à la protection, à la gestion et à l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle au centre de leurs processus de prise de décisions sur les questions relatives à l'innovation, à la science et à la technologie, à la promotion du commerce et des exportations, à l'agriculture, au développement rural aux savoirs traditionnels, à l'environnement, au tourisme, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'éducation.

Comme l'ont relevé les États membres de l'OMPI dans les recommandations n^{os} 4, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement, un enjeu majeur pour un grand nombre de pays en développement consiste à trouver le moyen de concevoir, d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies, politiques

et programmes de renforcement des capacités aux niveaux national et institutionnel qui, spécialement adaptés à leur propre situation en matière d'innovation, les aideront à créer ou à renforcer leur infrastructure de gestion de la propriété intellectuelle et de transfert de technologie en vue de mieux tirer parti de l'innovation, de la recherche scientifique et du transfert de technologie à l'échelle nationale et internationale.

- **Stratégies adoptées**

Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce programme sont fondamentalement axées sur la demande, répondant aux sollicitations des États membres et d'autres organisations internationales, en particulier celles du système des Nations Unies. Le respect des préoccupations et des compétences de ces partenaires du dialogue portant sur la politique à suivre constitue la plus solide garantie de la pertinence et de l'utilité de ce programme. Dans cette optique, les stratégies adoptées afin de relever ces défis consistent notamment :

i) à collaborer étroitement avec le programme 20 afin de porter une attention plus systématique à la totalité des questions de propriété intellectuelle débattues actuellement dans les instances internationales et nationales, et, notamment, renforcer la coopération avec d'autres institutions spécialisées de l'ONU, et veiller à prévoir et à anticiper les questions nouvelles susceptibles d'intéresser à l'avenir les États membres de l'OMPI;

ii) à créer des outils d'information accessibles, sans exclusive et concrètement utiles sous la forme de dossiers consacrés à des questions actuelles et nouvelles, d'analyses relatives aux options de politique générale applicables et d'études visant à déterminer les tendances de l'activité en matière de brevets qui présentent un intérêt sous l'angle des questions de politique publique;

iii) à promouvoir un débat ouvert, sans exclusive, et éclairé au sujet des possibilités et des limitations du système de la propriété intellectuelle et des liens potentiels du système avec d'autres systèmes réglementaires et juridiques afin d'atteindre des objectifs de politique générale déterminés et promouvoir l'intérêt général. Cette stratégie consiste, globalement, à examiner le lien entre propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence et, plus précisément, à déterminer comment garantir au mieux le transfert de technologie et, dans l'ensemble, la concession de licences de propriété intellectuelle pour encourager la concurrence. Cette stratégie sera menée parallèlement au projet concernant la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, approuvé par le CDIP en avril 2009, et n'aura aucune incidence sur ce dernier;

iv) à renforcer l'interaction des différents domaines d'action à la fois sur le fond, en renforçant l'échange de données d'expériences entre les responsables chargés de l'élaboration de la politique et les analystes dans des domaines spécialisés distincts (tels que les liens entre agriculture, santé et atténuation des changements climatiques), et sur le plan structurel, en servant de noyau central entre les institutions et les instances chargées de l'élaboration de la politique à suivre à l'intérieur et au-delà du domaine traditionnel constitué par le droit et les politiques en matière de propriété intellectuelle;

v) à contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation eu égard, en particulier, à la promotion de l'innovation et à la gestion et au transfert de technologie, notamment afin de renforcer les capacités en matière d'innovation au niveau local, y compris dans des domaines tels que l'agriculture, le développement rural et les savoirs traditionnels;

vi) à développer les capacités en vue de l'élaboration ou du renforcement de politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle applicables dans les institutions de recherche-développement et les universités, qui facilitent la gestion de la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la promotion de l'innovation, et de la mise sur pied d'infrastructures de gestion et de transfert de technologie, telles que des offices de transfert de technologie et des pôles collectifs de centralisation des données de propriété intellectuelle (en étroite collaboration avec l'OMPI dans le cadre de ses activités visant à appuyer la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation;

vii) à renforcer les connaissances pratiques dans les pays en développement dans divers domaines, notamment, la rédaction de demandes de brevet, la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle, et la gestion de la technologie et la concession de licences de technologie grâce à l'organisation de réunions et à l'élaboration de programmes de formation ciblés;

viii) à étudier les avantages et les inconvénients que présentent pour les pays en développement les nouvelles tendances axées sur la propriété intellectuelle relatives à la promotion de l'innovation et au transfert de technologie, y compris à l'innovation ouverte.

LIENS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES, ajouter le programme 20 (Bureaux extérieurs et relations extérieures).

PROGRAMME 20 : Bureaux extérieurs et relations extérieures

ENJEUX ET STRATÉGIES, au troisième paragraphe, remplacer la troisième phrase par le texte suivant :

La conférence sur la mobilisation des ressources pour le développement prévue en novembre 2009 vise à accroître de telles ressources conformément à la recommandation 2 du Plan d'action pour le développement.

PROGRAMME 27 : Services de conférence et services linguistiques

ENJEUX ET STRATÉGIES, ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe :

Le Secrétariat propose de mener une étude sur la publication dans toutes les langues officielles de l'OMPI de l'ensemble des documents de travail, études et publications émanant des comités de l'OMPI et de présenter les conclusions de cette étude lors de la prochaine session du Comité du programme et budget.

PROGRAMME 30 : Petites et moyennes entreprises

ENJEUX ET STRATÉGIES

La principale difficulté rencontrée dans le cadre de ce programme continue d'être que, d'une manière générale, les responsables de l'élaboration des politiques, les organismes de soutien et de financement des PME et les PME elles mêmes, d'une manière générale, ne se rendent pas compte du rôle que joue la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans leur compétitivité. Les PME n'utilisent pas le système de la propriété intellectuelle ou le font mal. La plupart recourent davantage à des méthodes informelles de protection qu'au système officiel de propriété intellectuelle. Des connaissances insuffisantes, le coût élevé (y compris les frais de justice) et la complexité du système de la propriété intellectuelle sont souvent invoqués pour expliquer le mauvais usage que les PME font de la propriété intellectuelle. La plupart des partenaires des PME au sein de l'État, du secteur privé et de la société civile ne sont pas totalement convaincus du rôle et de l'importance de la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans la réussite des PME, c'est ce que confirme de récentes enquêtes et études effectuées pour la plupart dans les pays développés. Aussi les PME, dépendantes comme elles le sont des connaissances, sont elles vulnérables dans l'environnement actuel hyperconcurrentiel, de plus en plus international et qui fait fortement appel à la propriété

intellectuelle. Ces difficultés sont encore aggravées par l'absence d'informations sur la propriété intellectuelle qui soient d'un coût raisonnable, faciles à obtenir et faciles à gérer, et l'absence de services de soutien, d'orientation et de consultation qui soient fournis dans un langage que les PME puissent facilement comprendre. De plus, l'absence d'un agent de liaison efficace qui permette des échanges avec le grand nombre d'institutions hétérogènes d'appui aux PME qui existent dans un grand nombre de pays crée un problème de communication. Aussi, pour atteindre comme il convient les objectifs du programme, faudrait-il bénéficier d'une plus grande souplesse dans l'utilisation des voies de communication et des agents de liaison pour établir des partenariats avec les institutions d'appui aux PME.

Le programme des PME tendra à sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques, les organismes de soutien et de financement des PME ainsi que le secteur des entreprises à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en vue de renforcer la compétitivité des PME. Il encouragera les gouvernements à mettre l'accent, dans toutes les politiques et stratégies pertinentes, sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle et la promotion de l'innovation pour renforcer la capacité des PME à utiliser le système de la propriété intellectuelle afin de renforcer leur compétitivité. Il mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des organismes de soutien aux PME et d'autres partenaires des PME à fournir à ces dernières des informations et des services en rapport avec la propriété intellectuelle. D'une manière générale, le programme encouragera a) l'élaboration des politiques à partir d'observations factuelles, b) l'utilisation efficace de l'environnement TIC y compris les produits multimédias et les vidéoconférences, c) les partenariats secteur public secteur privé, notamment ceux qui créent des synergies et permettent des actions collectives efficaces pour sensibiliser les PME, d) la création de versions nationales fondées sur des versions internationales de contenus et d'éléments axés sur le marché concernant la gestion des actifs de la propriété intellectuelle de l'OMPI.

En particulier, pour relever les enjeux signalés plus haut, le programme sera exécuté dans le souci :

- de comprendre les besoins des PME en matière de propriété intellectuelle notamment a) en identifiant les entraves à une bonne utilisation du système de propriété intellectuelle, b) en décelant des lacunes dans les services fournis dans ce domaine aux PME, c) en évaluant la qualité/l'efficacité du contenu et des services actuels tendant à sensibiliser les PME et à renforcer leur capacité, d) en identifiant les bonnes/meilleures politiques et pratiques nationales et institutionnelles pour aider les PME à accéder à la gestion des actifs de propriété intellectuelle et à utiliser le soutien et les services fournis et e) en analysant les études de cas sur l'utilisation et la non utilisation de la propriété intellectuelle par les PME. À cet égard, les réponses reçues des 78 offices nationaux de propriété intellectuelle dans le cadre de l'évaluation effectuée par l'OMPI en 2008-2009 des besoins des PME en matière de propriété intellectuelle serviraient à aider les États membres à élaborer des stratégies et des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle fondés sur des projets et adaptés aux PME. Il est également proposé d'aider à élaborer une ou plusieurs méthodologies harmonisées permettant d'entreprendre ces enquêtes ou études de manière à ce que les résultats obtenus soient comparables dans le temps et d'un secteur ou d'un pays à l'autre;
- d'encourager l'élaboration de politiques permettant d'intégrer la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les stratégies visant à promouvoir l'innovation et la compétitivité des PME en renforçant la sensibilisation et les capacités des responsables de l'élaboration des politiques en ce qui concerne le rôle que joue la gestion des entreprises fondée sur la propriété intellectuelle dans le développement économique, y compris le cadre international de la propriété intellectuelle et les flexibilités qu'il prévoit, notamment en faisant effectuer des enquêtes et/ou des études, en recueillant des données sur les meilleures pratiques de soutien aux PME faisant appel à la propriété intellectuelle, en envoyant des missions d'expert et/ou en organisant des rencontres de responsables d'élaboration des politiques et la préparation de documents d'information et de formation;
- de sensibiliser et de renforcer la capacité des inventeurs, des créateurs, des entrepreneurs, des PME, des universités, des organismes de recherche-développement et des organismes de soutien aux PME en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle. Des efforts seront également déployés à l'intention des investisseurs et des établissements financiers afin de leur permettre de mieux évaluer la valeur des actifs de propriété intellectuelle au moment de décider d'investir dans les PME ou d'apporter à ces dernières un appui

financier. Pour les industries de la création, il viendra compléter l'aide apportée en matière de droit d'auteur dans le cadre du programme 3 en mettant en œuvre des programmes visant, d'une part, à sensibiliser davantage ces industries à l'utilisation des autres instruments du système de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de devenir plus compétitives et, d'autre part, à renforcer leurs capacités d'utiliser ces instruments. Une aide sera fournie grâce au site Web des PME de l'OMPI, du bulletin des PME, des missions d'expert, de l'organisation de rencontres (telles que des forums, des séminaires, des ateliers et des conférences), des programmes d'apprentissage à distance sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle s'appuyant sur l'instrument multimédia IP PANORAM™ et grâce à la participation à des rencontres organisées par d'autres dans le but de renforcer la compétitivité des PME, ce qui exigera, dans toutes les langues de l'ONU, la création et la diffusion de produits sur papier et multimédias nouveaux et/ou améliorés concernant la gestion des actifs de propriété intellectuelle. Dans toute la mesure du possible, une assistance sera fournie sous forme d'un système intégré d'assistance technique fondée sur les projets qui tendra pour l'essentiel à former les formateurs en vue d'obtenir un effet multiplicateur supérieur.

LIENS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES, ajouter le programme 1 (brevets), le programme 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), le programme 3 (droit d'auteur et droits connexes)

[Fin du document]